

Une multitude de communications reçues pendant les années 1957, 1958 et 1959 au bureau du directeur général des élections et au secrétariat d'État, de la part de particuliers, organismes et autres, ont été compilées et ajoutées aux témoignages.

Le Comité estime que ces documents, dont il a ordonné l'impression ou le dépôt dans ses archives, l'aideront beaucoup lorsqu'il sera reconstitué à la troisième session de la présente législature.

Le Comité a abordé l'étude de certaines modifications à la loi, proposées par le directeur général des élections, qu'il a approuvées en principe.

Le Comité recommande que le comité permanent des privilèges et élections soit autorisé à examiner la loi électorale du Canada au tout début de la prochaine session, si possible, afin qu'il ait le temps voulu pour faire une étude exhaustive et constructive de ladite loi.

Le Comité désire remercier le directeur général des élections et son adjoint de l'aide et des renseignements utiles qu'ils lui ont fournis.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages est annexé au présent rapport, de même qu'un exemplaire des modifications proposées à la loi électorale du Canada.

(Les procès-verbaux, les témoignages, etc., joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 13 aux Journaux.)

M. Macnaughton, du comité permanent des comptes publics, présente le deuxième rapport dudit comité, ainsi qu'il suit:

Le mardi 10 mars 1959, la Chambre des communes a adopté la motion suivante:

Il est ordonné que les Comptes publics (volumes I et II) et le rapport de l'Auditeur général pour l'année financière terminée le 31 mars 1958, les états financiers du Conseil des arts du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1958, ainsi que le rapport de l'Auditeur général y afférent, soient déferés au Comité permanent des comptes publics.

Le Comité a tenu sa réunion d'organisation le mardi 3 mars, alors que, pour la seconde année, un membre de la loyale opposition de Sa Majesté en a été élu président à l'unanimité. Le président a désigné, pour former avec lui un sous-comité du programme et de la procédure, les députés suivants: MM. R. A. Bell (*Carleton*), vice-président, David J. Walker, E. Morris, Émilien Morissette, l'honorable J. W. Pickersgill et Harold Winch.

Dès sa première séance régulière, tenue le mercredi 11 mars 1959, le Comité a abordé l'étude du rapport de l'Auditeur général.

Le Comité a tenu 16 séances, au cours desquelles il a entendu:

M. Watson Sellar, C.M.G., Auditeur général du Canada;

Le D^r W. S. Stanbury, Commissaire national de la Croix-Rouge du Canada, Toronto;

M. H. F. Clark, chef de la Division des finances, et M. G. F. Bruce, de la Division économique, ministère des Affaires extérieures;

M. E. A. Driedger, C.R., sous-ministre adjoint de la Justice;

Le D^r G. F. Davidson, M.A., Ph.D., sous-ministre (Bien-être social) de la Santé nationale et du Bien-être social;

M. D. A. Golden, LL.B., sous-ministre de la Production de défense;

M. J. R. Baldwin, M.A., B. Litt., sous-ministre des Transports;

M. Louis-C. Audette, C.R., président de la Commission maritime canadienne;

M. P. Davoud, président, M. A.S. McDonald, C.R., directeur exécutif, Commission des transports aériens;